

Image not found or type unknown



droit au bail a zero

Par **ladore33**, le **28/01/2020** à **17:21**

Dans le cadre d'une fin de bail non renouvelé, l'expert calcule un droit au bail à zero, car loyer trop important

et parle d'un forfait de la valeur de l'emplacement, mais ne le fixe pas

Il s'agit d'un fond de commerce de camping 3* avec comme cotation de situation de 1 er choix(7,5)

Comment fixer cette valeur d'emplacement?

merci